

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 10 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique salle Socioculturelle le lundi 10 avril 2017 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Thierry **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Christian **BAYLE**, Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Danielle **BERTHOMIER**, Hervé **BLANC**, July **DESCROIX**, Xavier **LA TORRE**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Marie-Suzanne **ODDOS**,

EXCUSÉS : Jacques **BIBES**, Lydie **DAVID**, Éric **GEOFFRE**, Catherine **THOMPSON**, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Michel **BERGES**,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Michel **BERGES** est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 27 mars 2017, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. CONSTITUTION DE SERVITUDE RUE JEAN MERMOZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des servitudes, sur les parcelles AP 166 et AP 172, au profit des fonds dominants, telles que mentionnées sur le plan de bornage annexé à la délibération du 5 juillet 1988, dit que la charge de l'entretien de la servitude de passage revient à la Commune, précise que les frais d'acte sont à la charge de la Commune et autorise le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

B. CESSIION DES PARCELLES AD 276 ET AD 277

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession des parcelles AD 276 et AD 277 au profit de Monsieur **BONNEAUD** et Madame Manon **RAIMBAULT** dont le prix de vente est fixé à 300 000,00 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, étant précisé que la Commune s'engage à prendre à sa charge le déplacement du transformateur électrique.

C. ACQUISITION DES PARCELLES AT 58p ET AT 40p

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AT 48p et AT 40p appartenant à l'Association Sport et Plein Air pour le prix de 120 000,00 € auquel s'ajoutent les frais d'acte, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

D. FIXATION DU PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Afin de conserver un prix attractif pour relancer la commercialisation des lots du lotissement le Pigeonnier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des lots en ouvrant deux tranches de commercialisation avec des prix différenciés, comme suit :

- Pour les lots n°13, 14, 16 et 17 à 46,00 € H.T./le m²,
- Pour les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 à 78,00 € H.T./m²,

et dit que les dispositions des délibérations des 19 décembre 2011 et 30 juin 2016 sont modifiées en conséquence.

V - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. BUDGETS PRIMITIFS 2017

1. BUDGET PRINCIPAL

a. Détermination des taux de fiscalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux de fiscalité, comme suit :

Taxes	Taux
Habitation	15,08
Foncier bâti	39,48
Foncier non bâti	98,39

b. Vote du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mmes Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ et Danielle BERTHOMIER ainsi que M. Christian BAYLE n'ayant pris part ni au débat ni au vote des subventions) vote le budget principal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 381 569,00 €	9 381 569,00 €
INVESTISSEMENT	6 154 210,00 €	6 154 210,00 €
TOTAL	15 535 779,00 €	15 535 779,00 €

c. Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Aérodrome

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du vote d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Aérodrome, pour l'année 2017, de 50 502,00 €, et dit que le versement de celle-ci interviendra de façon échelonnée, sous forme d'acomptes, en fonction des besoins du budget annexe.

d. Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du Camping les Genêts

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du vote d'une subvention d'équilibre au budget annexe du Camping les Genêts, pour l'année 2017, de 55 019,00 €, et dit que le versement de celle-ci interviendra de façon échelonnée, sous forme d'acomptes, en fonction des besoins du budget annexe.

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	2 232 008,00 €	2 232 008,00 €
INVESTISSEMENT	2 112 917,00 €	2 112 917,00 €
TOTAL	4 344 925,00 €	4 344 925,00 €

3. BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe de l'Aérodrome qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	105 623,00 €	105 623,00 €
INVESTISSEMENT	212 027,00 €	212 027,00 €
TOTAL	317 650,00 €	317 650,00 €

4. BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS ET D'HÉBERGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe du Centre de Loisirs et d'Hébergement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	452 927,00 €	452 927,00 €
INVESTISSEMENT	113 930,00 €	113 930,00 €
TOTAL	566 857,00 €	566 857,00 €

5. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PIGEONNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe du Lotissement du Pigeonnier qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 270 866,94 €	2 270 866,94 €
INVESTISSEMENT	3 257 917,51 €	3 257 917,51 €
TOTAL	5 528 784,45 €	5 528 784,45 €

6. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENÊTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Annexe du Camping les Genêts qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	420 119,00 €	420 119,00 €
INVESTISSEMENT	146 878,00 €	146 878,00 €
TOTAL	566 997,00 €	566 997,00 €

B. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (F.S.I.P.L.) POUR LA RÉHABILITATION DU FRONT DE MER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération pour la réhabilitation du Front de Mer ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite la subvention maximale correspondante auprès des services de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

C. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC À L'AÉRODROME

Dans le cadre des aménagements de modernisation des procédés de distribution de carburants à l'Aérodrome, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec la société Total Marketing France, et autorise le Maire à la signer.

D. CONTRAT D'OPÉRATION DES INSTALLATIONS DE JET A-1 ET AVGAS 100 LL À L'AÉRODROME

Dans le cadre des aménagements de modernisation des procédés de distribution de carburants à l'Aérodrome, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat des installations de stockage et de distribution de carburants JETA1 et AVGAS100 LL avec la société Total Marketing France, et autorise le Maire à le signer.

E. SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, DONNS

1. Convention avec Label Soulac

Considérant l'aide financière apportée en 2017 par la ville à l'Association Label Soulac, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ n'ayant pris part ni au débat ni au vote) autorise le Maire à signer la convention correspondante à intervenir avec cette Association.

F. CHANGEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DU CALCUL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la délibération n°2014-03-07 du 14 avril 2014 relative au calcul des indemnités des élus, en déterminant comme référence l'indice 1022 du 1^{er} février 2017 au 31 décembre 2017 et l'indice 1027, à compter du 1^{er} janvier 2018 (en lieu et place de l'indice 1015).

G. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs comme suit :

❖ Horodateurs (Rubrique XXI)

Barrières automatiques Parking de la Baleine :

- 1 ^{ère} heure	gratuite
- Par heure et jusqu'à la 12 ^{ème}	1,50 €
- Par tranche de 24 heures	20,00 €

VI - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. AVENANT À LA CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA S.A.F.E.R.

Dans le cadre de la convention signée avec la S.A.F.E.R., et à la suite de l'évolution des dispositions législatives, et afin de simplifier les dispositions tarifaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention de concours technique entre la Commune et la S.A.F.E.R. et autorise le Maire à le signer.

B. CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS APPORTÉES PAR LE DÉPARTEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des missions apportées par le Département dans le domaine de l'Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec le Département, autorise le Maire à la signer et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

VII - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

A. O.N.F. : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET PISTES CYCLABLES – PROGRAMME 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement relatif à l'entretien des équipements touristiques et des pistes cyclables représentant, respectivement, 19 540,00 € et 24 000,00€, ainsi que la participation de la commune à verser au titre de ce programme, soit 3 150,00 €.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

A. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS INTRECOMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des représentants de la Commune dans les Commissions Intercommunales de Médoc Atlantique.

B. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE ET D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation du représentant de la Commune et du suppléant à la Commission Locale des Charges Transférées.

C. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DES PRODUITS TOURISTIQUES SPORTIFS ET DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la dissolution du Budget Annexe des Produits Touristiques Sportifs et de Loisirs, de la reprise de l'actif et du passif ainsi que les résultats 2016 dans le Budget de la Commune.



La séance est levée à 19 heures 20



Xavier PINTAT
Sénateur de la Gironde
Maire de Soulac-sur-Mer